



GUIDEL RANDO



Association affiliée

Agrément Jeunesse et Sport au titre d'activité sportive N° 56 S 1207

L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Comme prévu dans les statuts, nous devons organiser notre assemblée générale annuelle, nous y sommes tenus et nous y tenons !

Les membres élus du conseil d'administration sont bien conscients des difficultés qu'engendrent la crise de la COVID 19 et regrettent de ne pas pouvoir organiser librement cette manifestation importante dans la vie de l'association.

Elle ne pourra pas se tenir comme d'habitude :

- Nous ne pourrons réunir que 70 personnes au maximum ;
- Ni apéritif, ni repas ;
- Les mesures sanitaires (port du masque, distanciation physique, gel hydroalcoolique) devront être strictement appliquées.

Quand ?

Le samedi 7 novembre à la salle du Club de l'amitié.

Comment ?

Dans le cadre des contraintes sanitaires mises en place par les Pouvoirs Publics, nous avons essayé de trouver la moins mauvaise solution au regard de ce que permettent nos statuts, et notre règlement intérieur actuels.

Nous adresserons les convocations le plus vite possible et au plus tard 15 jours avant la date fixée pour le déroulement de l'AG.

A réception de la convocation, les personnes souhaitant venir à l'assemblée générale devront s'inscrire avant une date déterminée.

Si le nombre de participants est supérieur à 70, les membres du conseil, les candidats à un poste d'administrateur et les invités (mairie, adjoint, presse) seront prioritairement retenus.

Les autres participants seront désignés par tirage au sort.

Les adhérents qui ne peuvent pas et/ou ne souhaitent pas venir à l'assemblée et les personnes non retenues au tirage au sort pourront donner procuration à un participant (comme prévu aux statuts chaque participant ne peut avoir qu'une seule procuration).